



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 novembre à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Clionsclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Clionsclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 novembre 2022

Etaient présents : M. Philippe ARCHIMBAUD, M. Jean-Louis BOREL, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, Mme Ilona DUMAS, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND, Mme Anne-Christine WO-YEN.

Procurations : M. Guy DALMASSO à M. Gilbert CHAREYRON. Mme Annie BOUX à Mme Thérèse MARLHENS.

Secrétaire de Séance : Mme Ilona DUMAS

M. Le Maire demande au conseil municipal l'adjonction de deux délibérations supplémentaires arrivées en mairie après l'établissement de la convocation.

Le conseil accepte à l'unanimité

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre 2022 et désignation du secrétaire de séance.
2. Horaires extinction nocturne de la Départementale 57
3. Transfert de jouissance du Temple de Clionsclat à l'association culturelle de l'église protestante unie de Livron-Loriol sur Drôme
4. Subvention exceptionnelle à l'association Anima Danz.
5. Avenant n°1 au bail du 425 Grande Rue
6. Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la 3ème tranche des travaux de réhabilitation de la Poterie
7. Demande de subvention à LA REGION pour la 3ème tranche des travaux de réhabilitation de la Poterie
8. Demande de subvention au DEPARTEMENT pour la 3ème tranche des travaux de réhabilitation de la Poterie
9. Demande de subvention à la CCVD dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable (ADEME) pour la 3<sup>ème</sup> tranche de la réhabilitation de la Poterie
10. Subvention exceptionnelle à l'association Mariage et Cetera
11. Questions diverses

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre 2022**

**Approuvé à l'unanimité**

**2. Horaires extinction nocturne de la Départementale 57**

M. Le Maire rappelle que par délibération n° 221010-50 en date du 10 octobre 2022, la commune éteint l'éclairage public la nuit au village de minuit à 6h30 et Route de La Combe Bacha de 22h30 à 6h30.

Après avoir consulté les services départementaux, il s'avère que l'éclairage public de la Départementale 57 peut également faire l'objet d'une extinction nocturne.

**M. Le Maire propose donc d'éteindre la nuit de 22h30 à 6h30.**

**Adoptée à l'unanimité**

**3. Transfert de jouissance du Temple de Cliousclat à l'association culturelle de l'église protestante unie de Livron-Loriol sur Drôme**

M. Le Maire explique que l'association culturelle de l'église protestante unie de Loriol- Cliousclat- Saulce et celle de l'église protestante unie de Livron ont décidé de se regrouper en une seule association. Sa nouvelle dénomination sera l'association culturelle de l'église protestante unie de Livron-Loriol sur Drôme. Cette évolution n'entraînera aucune modification à l'utilisation du temple de Cliousclat.

L'avis du conseil municipal est donc demandé pour le transfert de jouissance du temple communal de Cliousclat de l'association culturelle de l'église protestante unie de Loriol- Cliousclat- Saulce au profit de l'association de l'église protestante unie de Livron.

**Avis favorable à l'unanimité**

**4. Subvention exceptionnelle à l'association Anima Danz**

M. Le Maire explique que l'Association Anima Danz a fait une demande de subvention exceptionnelle de 300€.

L'association a organisé, en septembre à la Maison des Associations, une journée découverte de trois ateliers avec des intervenants extérieurs. Cela a occasionné des frais supplémentaires à l'Association (frais de déplacement et rémunération des intervenants)

Cette animation était gratuite et a permis à de nombreux participants de découvrir les activités proposées par l'Association.

Le Maire rappelle également que l'association Anima Danz n'a pas fait de demande de subvention pour l'année 2022.

M. Le Maire propose donc de verser 300€ au titre de subvention exceptionnelle 2022 à l'association Anima Danz.

**Adoptée à l'unanimité**

**5. Avenant n°1 au bail du 425 Grande Rue**

M. Le Maire explique que la commune a fait l'acquisition de la parcelle AB 25 qui jouxte la parcelle AB 27 acquise elle aussi par la commune. (425 Grande Rue)

Cet ensemble est donc loué. Il convient de revoir le tarif de la location puisque le 425 Grande rue bénéficiera de ce terrain attenant au bâtiment.

M. Le Maire propose de porter le loyer à 900€/mois (soit une augmentation de 100€)

**Adoptée à l'unanimité**

**6. Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation de la Poterie**

M. Le Maire explique que la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation de La Poterie de Cliousclat peut être envisagée. Le montant total des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche est estimé à 782 931€HT.

Le plan de financement de l'opération a été établi comme suit :

Plan de financement prévisionnel - 3 <sup>ème</sup> tranche			
Ressources	Dépense subventionnable	Montant (HT)	Taux (%)
DETR 2023	782 931€	195 733 €	25.00%
LE DEPARTEMENT	782 931€	313 172 €	40.00%
LA REGION	782 931€	92 386 €	11.80%
FOND CHALEUR ( ADEME)	782 931€	25 054 €	3.20%
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>626 345 €</b>	<b>80,00%</b>
Apport collectivité		156 586€	20.00%
<b>MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)</b>		<b>782 931 €</b>	<b>100,00%</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

**7. Demande de subvention à LA REGION pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation de la Poterie**

M. Le Maire explique que la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation de La Poterie de Cliousclat peut être envisagée. Le montant total des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche est estimé à 782 931€HT.

Le plan de financement de l'opération a été établi comme suit :

Plan de financement prévisionnel - 3 <sup>ème</sup> tranche			
Ressources	Dépense subventionnable	Montant (HT)	Taux (%)
DETR 2023	782 931€	195 733 €	25.00%
LE DEPARTEMENT	782 931€	313 172 €	40.00%
LA REGION	782 931€	92 386 €	11.80%
FOND CHALEUR ( ADEME)	782 931€	25 054 €	3.20%
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>626 345 €</b>	<b>80,00%</b>
Apport collectivité		156 586€	20.00%
<b>MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)</b>		<b>782 931 €</b>	<b>100,00%</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter la subvention à LA REGION.

**Adoptée à l'unanimité**

**8. Demande de subvention au DEPARTEMENT pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation de la Poterie**

M. Le Maire explique que la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation de La Poterie de Cliousclat peut être envisagée. Le montant total des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche est estimé à 782 931€HT.

Le plan de financement de l'opération a été établi comme suit :

<b>Plan de financement prévisionnel - 3<sup>ème</sup> tranche</b>			
<b>Ressources</b>	<b>Dépense subventionnable</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux (%)</b>
DETR 2023	782 931€	195 733 €	25.00%
LE DEPARTEMENT	782 931€	313 172 €	40.00%
LA REGION	782 931€	92 386 €	11.80%
FOND CHALEUR ( ADEME)	782 931€	25 054 €	3.20%
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>626 345 €</b>	<b>80,00%</b>
Apport collectivité		156 586€	20.00%
<b>MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)</b>		<b>782 931 €</b>	<b>100,00%</b>

LE DEPARTEMENT a déjà accordé à la commune une partie du financement (subvention des aménagements paysagers transférée sur la 3<sup>ème</sup> tranche de La Poterie), soit 132 320€ pour 330 800€ HT de travaux.

**La présente demande de subvention concerne donc le complément, soit 180 852€ (montant total des travaux 782 931 – 330 800 = 452 131€ HT de travaux à justifier pour cette demande complémentaire)**

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter la subvention complémentaire au DEPARTEMENT.

**Adoptée à l'unanimité**

**9. Demande de subvention à la CCVD dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable (ADEME) pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation de la Poterie**

M. Le Maire explique que la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation de La Poterie de Cliousclat peut être envisagée. Le montant total des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche est estimé à 782 931€HT.

Le plan de financement de l'opération a été établi comme suit :

Plan de financement prévisionnel - 3 <sup>ème</sup> tranche			
Ressources	Dépense subventionnable	Montant (HT)	Taux (%)
DETR 2023	782 931€	195 733 €	25.00%
LE DEPARTEMENT	782 931€	313 172 €	40.00%
LA REGION	782 931€	92 386 €	11.80%
FOND CHALEUR ( ADEME)	782 931€	25 054 €	3.20%
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>626 345 €</b>	<b>80,00%</b>
Apport collectivité		156 586€	20.00%
<b>MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)</b>		<b>782 931 €</b>	<b>100,00%</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter la subvention à la CCVD dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable (ADEME).

#### **Adoptée à l'unanimité**

##### **10. Subvention exceptionnelle à l'association Mariage et Cetera**

M. Le Maire explique qu'une nouvelle association vient d'être créée « Mariage et Cetera ». Elle organise des événements dans le domaine du mariage comme des salons, ou festival.

Le week-end du 12 et 13 novembre, un salon est organisé à la salle Châtaignier de Cliousclat.

La commune a donc été sollicité afin de verser une subvention à l'association

M. Le Maire propose donc de verser 300€ au titre de subvention exceptionnelle 2022 à l'association Mariage et Cetera.

#### **Adoptée à l'unanimité**

##### **11. Questions diverses**

Virement de crédit : M. Le Maire explique que dans le cadre de ses délégations de fonction, un virement de crédit de 116€ a été effectué du compte 623 au compte 7392221 (fond de péréquation)

**Fin de la séance à 21h11**

